

---

# cahiers de documentation syndicale - n° 409 - septembre 2024

---

**Édito :**

## **À QUOI BON ?**

Cette question flotte dans les têtes compte tenu de la situation politique inédite à laquelle nous faisons face. Les électrices et électeurs ont apporté lors des élections législatives la clarification souhaitée par Macron : sa politique a été largement rejetée et les Français-es n'ont pas voulu pas, très majoritairement, de l'arrivée de l'extrême droite au pouvoir. La nomination de Barnier est donc en totale contradiction avec les enseignements du scrutin. Après un mauvais feuilleton bien orchestré, Macron aura choisi un homme issu du 4ème groupe à l'Assemblée et représentant 5 % des suffrages au 1er tour, issu d'un parti qui a refusé d'appliquer le front républicain, chargé de poursuivre la politique menée depuis 2017, voire de l'accentuer, et dont la survie dépendra du bon vouloir du RN à qui il faudra donc donner des gages nauséabonds. Macron taille en pièces le front républicain, ouvrant grand la porte à une future victoire du RN, et abîme une fois de plus notre démocratie en usant de tous les leviers institutionnels à sa disposition. L'effet de sidération pourrait conduire au découragement.

Les enjeux soulevés lors des élections législatives sont pourtant majeurs pour notre société et, s'ils ont pu être portés au centre des débats, c'est bien parce qu'il y avait des mobilisations : crise du pouvoir d'achat, nécessité d'une protection sociale de haut niveau (chômage, retraites, santé), difficultés d'accès à des services publics de qualité, demande de justice fiscale, crise environnementale. Le système éducatif se trouve, quant à lui, à un point de bascule inquiétant, empêché de fonctionner par des milliers de suppressions de postes, transformé si profondément depuis 2017 qu'il se mue en une machine à trier et exclure, socialement, les jeunes de notre pays, tout en favorisant l'enseignement privé. Les groupes de niveau Attal sont le dernier étage de la fusée lancée par parcoursup et le lycée à la carte. Conditions de travail, charge de travail, perte de sens, respect des métiers, salaires, tous les voyants sont au rouge pour les personnels. Crise de recrutement et augmentation des démissions en sont le témoignage. Doit-on attendre que l'École publique soit autant dysfonctionnelle que l'hôpital public pour réagir ? Une École qui ne remplit pas ses missions et fige les positions sociales, nourrit la désespérance et les rancoeurs, alimente les fractures sociales et le vote RN. Il y a urgence à réagir !

Si la macronie, la droite, le RN dénie au NFP la possibilité d'accéder au pouvoir contre la logique institutionnelle, c'est bien par peur d'un programme qui changerait la donne, notamment en termes de redistribution des richesses. C'est un aveu : la politique peut changer les choses, elle les change d'ailleurs considérablement pour les plus aisés depuis 2017.

Pour le SNES-FSU, il s'agit bien de ne pas baisser les bras. Il n'y a pas de « à quoi bon » qui tienne ! Pour l'augmentation des salaires et des pensions, pour le financement des Services publics dont celui de l'Éducation, pour une autre réforme des retraites, il a toujours été nécessaire et utile de se mobiliser. Rien n'a changé, seules les mobilisations sociales ont permis les conquits sociaux.

**MARDI 1 OCTOBRE, EN GRÈVE**

**POUR L'AUGMENTATION DES SALAIRES ET DES PENSIONS**

**POUR L'ABROGATION DE LA RÉFORME DES RETRAITES**

**POUR LE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS**

## FORMATION CONTINUE : DÉJÀ EXSANGUE, BIENTÔT PUNITIVE ?

La nécessité d'une formation continue de qualité, à la fois didactique et disciplinaire, ancrée dans les réalités professionnelles et organisée sur le temps scolaire, fait partie des exigences portées par le SNES FSU. Lors du dernier CAF (Conseil Académique de la Formation), qui s'est tenu le 1er juillet 2024, les élu-es du SNES et des syndicats de la FSU l'ont rappelé et ont dénoncé les nouvelles orientations ministérielles de la formation continue mises en œuvre par l'EAFC (Ecole Académique de la Formation Continue).

Les politiques initiées par les gouvernements précédents se poursuivent. Le mantra de Gabriel Attal -limiter au maximum les absences institutionnelles des enseignant-es - demeure et se concrétise par la mise en place de modalités de stages inacceptables : les sessions de formation sont placées de manière croissante hors du temps de présence des élèves, par exemple le mercredi après-midi, en fin de journée de 17 à 19 heures voire pendant une partie des congés scolaires. De même, les formations en présentiel reculent au profit de l'hybride et du distanciel, modalités qui rendent plus difficiles les échanges entre pairs et privilégient la verticalité.

Tout cela révèle, malgré les alertes syndicales répétées, la négation de la réalité professionnelle et de la charge du travail des professeur-es qui travaillent déjà plus de 43 heures par semaine selon une étude publiée par le Ministère lui-même. C'est l'idée même de formation continue qui est remise en cause : de nombreux-ses enseignant-es finissent par se détourner de celle-ci. À cela s'ajoutent, à la rentrée 2024, de nouvelles modalités d'inscription au PAF qui, loin d'apporter une quelconque « agilité » nouvelle, ne peuvent que décourager davantage...

Lors des diverses instances, le SNES et les syndicats de la FSU continueront à condamner ces nouvelles orientations et à porter la nécessité d'une formation de qualité et choisie, organisée sur le temps de travail.

## ENTRÉE DANS LE MÉTIER : STAGIAIRES ET ÉTUDIANTS SOUS PRESSION

Fin de licence, fin de Master, première année de Master... depuis 2011, la place du concours et la quotité de prise en charge de classes en responsabilité n'ont cessé d'évoluer.

Toutes ces réformes ont eu pour objectif de faire des économies en utilisant les stagiaires comme moyens d'enseignement alors que leur formation disciplinaire et professionnelle est incomplète.

Actuellement, les lauréat-es de concours de recrutement d'enseignants ou de CPE sont affecté-es, pour leur grande majorité, à temps plein en responsabilité. En effet, seul-es les lauréat-es de concours n'ayant pas l'ancienneté de contractuel-le requise ou non titulaire d'un Master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation) sont affecté-es à mi-temps en responsabilité. Ces dernier-es doivent cependant suivre les enseignements du diplôme inter universitaire (DIU), qui sont communs à ceux de la deuxième année du Master MEEF. À la rentrée 2024, dans notre académie, 69 stagiaires second degré sont affecté-es à temps plein en collège et/ou lycée et 14 sont à mi-temps.

Ces stagiaires ont parfois été AED prépro depuis la deuxième année de licence jusqu'en M2 avec, progressivement, de l'observation en classe, de la pratique accompagnée puis un tiers-temps en responsabilité. Pendant leur année de M2, les autres ont été Étudiant-es Contractuel-les Alternant-es (ECA) avec un tiers-temps en responsabilité ou en Stage de Pratique Accompagnée (SPA) pour 12 semaines organisé la plupart du temps de façon filée sur l'année.

Depuis la session 2022, les lauréat-es de concours participent tou-tes à un mouvement inter-académique pour leur affectation en stage. L-elles doivent donc envisager un changement d'académie juste après leur admission. De plus, pendant l'année de stage, les stagiaires participent au mouvement inter-académique des titulaires pour leur affectation de l'année suivante. Ce sont donc deux déménagements à une année d'intervalle que les entrant-es dans nos métiers subissent avec les frais que cela engendre.

Depuis de nombreuses années, le SNES-FSU dénonce des conditions d'études et d'entrée dans le métier difficiles avec une charge de travail et un empilement de tâches croissants.

Tout à la construction de leur projet d'éducation « low cost », Macron et Belloubet, sous prétexte d'un vivier plus important qui résoudrait, par magie, la crise de recrutement, avaient prévu de

déplacer les concours (CAPES, CAPET, CAPLP, CRPE) en cours de la 3ème année de licence.

Ceci correspondait à une baisse du niveau de recrutement des enseignant-es inédite. En effet, outre la régression sur le niveau du recrutement, les licences elles-mêmes ont connu, ces dernières décennies, des pertes d'heures d'enseignements disciplinaires importantes (de l'ordre de 1500 h). La ministre prévoyait que les lauréat-es suivraient ensuite un Master MEEF au sein d'Écoles Normales Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ENSPE), à la main de l'Éducation nationale, avec un service en responsabilité à mi-temps en M1 et à temps plein en M2 avant d'être titularisé-es. Encore une façon d'utiliser les entrant-es dans le métier comme "moyen", c'est d'ailleurs désormais comme cela que les désigne le ministère !

Les lauréat-es auraient eu un statut d'élèves-fonctionnaires en M1, avec mutation inter académique, et seraient entré-es dans la carrière, en tant que stagiaire, en M2, dans l'académie obtenue en M1.

L'objectif à peine inavoué de ce projet, visait une redéfinition totale de nos métiers : pour Macron, l'enseignant-e n'est qu'un-e exécutant-e appliquant les bonnes pratiques dictées par la hiérarchie ! Fini l'enseignant-e concepteur-ice qui sait s'adapter à ses élèves, finie la liberté pédagogique ! Il suffirait de suivre des manuels scolaires labellisés.

Les textes réglementaires relatifs à ce projet ne sont fort heureusement pas parus suite à la dissolution, mais il faudra se mobiliser pour qu'ils soient définitivement enterrés et pour porter le projet pour l'École du SNES-FSU : une École ambitieuse pour tou-tes, des enseignant-es capables de concevoir leurs pratiques et revalorisé-es !

En effet, le SNES-FSU revendique un haut niveau de maîtrise disciplinaire ainsi qu'une entrée dans le métier et une professionnalisation progressives. Concrètement, cela doit se traduire par des prérecrutements d'élèves-fonctionnaires rémunéré-es pour faire leurs études et par des modules de préprofessionnalisation au cours du cursus universitaire. Pour le SNES-FSU, les lauréat-es des concours, après le Master, doivent être en stage en responsabilité pour un tiers-temps sur le service du-de la tuteur-ice. Cette année de stage doit être suivie d'une affectation en tant que titulaire avec mise en responsabilité progressive et formation les deux années suivantes.

## DEPUIS 2017, DES RÉFORMES QUI FONT SYSTÈME !

Depuis l'élection de Macron, la politique éducative mise en œuvre a profondément modifié le paysage éducatif du collège au supérieur. C'est par segment, par des mesures distinctes et successives que les réformes ont été mises en œuvre, d'abord au lycée et pour l'accès au supérieur avec ParcoursSup à partir de 2019, puis au collège à partir de 2022 ainsi qu'au lycée professionnel sans que la cohérence d'ensemble ne soit jamais affichée. Pourtant la volonté de resserrer les apprentissages sur les fondamentaux, de standardiser les métiers, de piloter les enseignements au travers de la multiplication des évaluations, de trier les élèves en groupes de niveau, de limiter l'accès au lycée et à l'enseignement supérieur, de baisser les horaires disciplinaires en bac pro et de promouvoir de façon acharnée l'apprentissage, dessine un système éducatif qui ne remplit plus ses missions de formation et ses promesses de démocratisation dans l'accès aux qualifications. Au contraire, il trie les élèves, renonce à l'objectif d'élargir l'accès aux qualifications, fige les positions sociales, et ce faisant, nourrit la rancœur et la désespérance alimentant les fractures sociales et en partie le vote RN.

### GROUPES DE NIVEAU EN

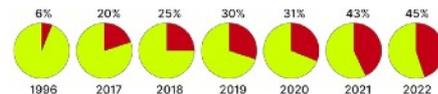
**COLLÈGE** : situation variable selon les établissements mais de multiples formes de résistance ! Cela va du maintien du groupe classe aux groupes hétérogènes et aux regroupements non pas temporaires mais définitifs : autant de situations qui peuvent servir de points d'appui pour tous les autres établissements avant l'abandon total du « Choc des savoirs » ! D'autant que les moyens déjà insuffisants ne sont pas pérennes et conduisent déjà à la suppression de dédoublements dans d'autres disciplines que maths et français. Seule la réduction drastique des effectifs dans les classes permettra de gérer l'hétérogénéité.

Nos métiers en sont fortement impactés à la fois par une perte de sens, par les conflits de valeurs que nous vivons et par une charge de travail accrue liée aux conditions de travail dégradées.

Reprendre la main sur nos métiers, redonner aux savoirs leur rôle émancipateur, retrouver une dynamique d'élévation générale des qualifications pour tous les jeunes : telles sont les urgences !

» » » **45 %**

Part du PIB détenu par les 500 plus grandes fortunes françaises, c'était 20% en 2017.



Patrimoine des 500 plus grandes fortunes françaises en pourcentage du PIB

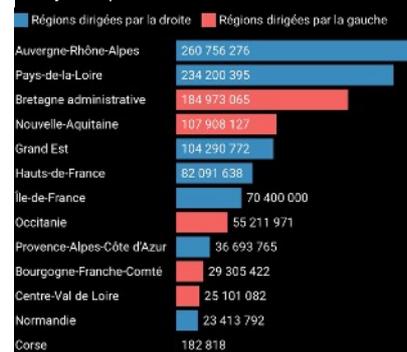
» » » **26,8 %**

Inflation des prix depuis 2010. Dans le même temps le point d'indice n'a augmenté que de 6,85%. Le SNES revendique une augmentation immédiate de 15% du point d'indice comme première mesure de rattrapage avant la réévaluation des grilles et des carrières.

» » » **108 millions d'€**

Subventions, hors obligations légales, de la région Nouvelle Aquitaine aux lycées privés entre 2016 et 2023. Dans le même temps certains lycées publics ne peuvent plus payer les factures. Inacceptable !

2026-2023 : 1,2 milliard de cadeaux des régions aux lycées privés



Graphique : Mediapart - Source : régions - Créé avec Datawrapper

## C'EST QUOI CE PACTE ?

Macron a recyclé à la rentrée 2023 le slogan Sarkozy « travailler plus pour gagner plus ». Devenu « mieux payer les professeur-es qui acceptent de nouvelles missions » le PACTE était lancé. L'était-il lui-aussi comme « une grenade dégoupillée dans les jambes » des enseignant-es et de leur statut ? Sans nul doute, c'est pourquoi **l'administration et les autorités ont usé de tous les stratagèmes pour placer des « briques » de pacte, en s'affranchissant des textes réglementaires pourtant si promptement et rigoureusement appliqués en temps normal** (surtout s'il s'agit de dégrader les conditions de travail ou de mettre au pas les récalcitrant-es). **Le bilan est sans doute décevant pour le ministère**, qui espérait 30 % d'adhésion et une couverture maximale de la mission prioritaire, le remplacement de courte durée (vous savez cette nouvelle obsession qui conduit à vouloir vous imposer des formations le mercredi ou pendant les vacances, des réunions entre midi et deux ou le soir). Au final **19 % des enseignant-es de l'académie ont adhéré au pacte** à la rentrée 2023, sans doute un peu plus en fin d'année scolaire compte tenu des ventes à la criée intervenues au mois de mai dans de nombreux établissements, l'important étant d'atteindre les objectifs. **Le pacte se révèle aussi comme un accélérateur du subventionnement public de l'enseignement privé**, 31 % des profs du privé ont en effet perçu au moins une « brique de pacte », sur des missions qui interrogent le ministère lui-même... **De la contractualisation au copinage il y a peu.**

**Reste donc à voir comment va évoluer ce dispositif de mise en concurrence des collègues, de fragilisation du statut, de mise sous l'éteignoir de nos revendications salariales légitimes.** À la rentrée 2024, le nombre de « briques » disponibles baisse, passant de 3987 à 2292, actant de fait le peu d'appétence des enseignant-es. Seul le volume dédié à devoirs faits se maintient, sans doute car cette mission fait sens, bien qu'elle pourrait être revalorisée, comme d'autres, sans avoir à passer par la contractualisation. Jouons donc collectif pour gagner une revalorisation pour toutes et tous : **les sommes provisionnées pour le pacte à la rentrée 2023 auraient permis par exemple, pour toutes et tous les enseignant-es, le triplement de l'ISOE part fixe au lieu du doublement obtenu.** C'est en effet la mobilisation qui a permis quelques bougés salariaux et sur les carrières au début de l'été 2023, c'est par la mobilisation que nous obtiendrons davantage.

# LE SNES-FSU DANS L'ACADÉMIE : militant-e-s et collègues du quotidien

Section académique

05 55 79 61 24 - s3lim@snes.edu

Permanences du lundi au vendredi 10h-16h (sauf mercredi après-midi)

**Co-Secrétaires académiques :** Patrice Arnoux, Cécile Dupuis, Marianne Corrèze

**Trésorière académique :** Magali Camut

**Emploi :** Toutes questions individuelles ou collectives concernant les mutations, les affectations, les rémunérations, les traitements, les promotions, les carrières...

**Agrégé-e-s :** Étienne Roy

**Certifié-e-s :** Marianne Corrèze, Cécile Dupuis

**PsyEN :** Cathy Murs

**CPE :** Didier Barros

**Contractuel-le-s :** Patrice Arnoux

**AED :** Stéphane Lajaumont

**AESH :** Florence Martel, Stéphane Lajaumont

**TZR :** Clément Vernedal

**Stagiaires :** Cécile Dupuis, Anna Siméonin

**Mutations :** Cécile Dupuis, Magali Camut, Clément Vernedal, Marianne Corrèze

**Retraité-e-s :** Françoise Soulat, Philippe Duthoit

**Contenus, pratiques :**

**Collèges :** Anna Siméonin, Nicolas Vanderlick

**Lycées :** Etienne Roy, Stéphane Lajaumont

**Formation continue des personnels :** Etienne Roy, Cécile Dupuis

**Conditions de travail, sécurité (CHSCT) :**

Laetitia Agnoux, Nicolas Vanderlick, Didier Barros

**Publications, site internet, facebook, x :**

Patrice Arnoux, Clément Vernedal, Cécile Dupuis

## Section départementale de la Creuse

**Co-Secrétaires départementaux :**

Mélanie Perrier, Florian Louis

06 17 84 46 02

s2-23@limoges.snes.edu



Mélanie Perrier  
Professeure d'anglais



Florian Louis  
Professeur d'histoire-géographie



Cécile Dupuis  
Professeure de mathématiques



Patrice Arnoux  
Professeur de mathématiques



Marianne Corrèze  
Professeure de lettres modernes



Magali Camut  
Professeure de mathématiques



Etienne Roy  
Professeur d'histoire-géographie



Clément Vernedal  
Professeur de sc. physiques



Didier Barros  
CPE



Stéphane Lajaumont  
Professeur d'histoire-géographie



Françoise Soulat  
CPE retraitée



Cathy Murs  
PsyEN

## Section départementale de la Haute-Vienne

**Secrétaire départementale :**

Cécile Dupuis

05 55 79 61 24



Cécile Dupuis  
Professeure de mathématiques



Anna Siméonin  
Professeure d'espagnol



Nicolas Vanderlick  
Professeur de lettres modernes



## Section départementale de la Corrèze

**Co-Secrétaires départementaux :**

Laetitia Agnoux 06 26 39 98 47

Cédric Rava 06 29 51 96 80



Laetitia Agnoux  
Professeure documentaliste



Cédric Rava  
Professeur de sc. physiques



Florence Martel  
AESH